COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°18

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

<u>PRESENTS (25.)</u>: JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLOT

POUVOIRS (10):

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN

T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD

JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND

G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIER

M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT

A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK

E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY

S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS

E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (4): Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLOT

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Déploiement de la vidéoprotection sur les espaces publics et création d'un Centre de Supervision Urbaine - Réajustement des crédits de paiement

Le projet de vidéoprotection etait financé par les crédits d'investissement des exercices 2017, 2018 et 2019 à hauteur de 600 000 € TTC.

L'étude technique réalisée par le cabinet Althing a nécessité de nombreux échanges avec le service commun numérique et le service aménagement urbain afin de construire un projet cohérent avec l'existant et de rechercher toutes les mutualisations possibles. La réalisation de l'étude a donc été plus longue que prévue. Il convient donc d'étendre les crédits de paiement jusqu'à l'exercice 2020 pour un même montant global.

Par ailleurs ce projet est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la subvention sera à hauteur de 20 à 40% du projet.

Les travaux seront commencés à compter du premier semestre 2018. Il est proposé au conseil municipal de modifier la programmation pluri-annuelle du projet.

VU la stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance de la Vienne 2013/2017,

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération du conseil municipal n°8 du 15 décembre 2016 créant une autorisation de programme pour l'installation d'un système de vidéoprotection dans les espaces publics et la création d'un Centre de Supervision Urbain,

CONSIDERANT l'opportunité de développer un système de vidéoprotection sur le territoire châtelleraudais en déployant la vidéoprotection sur les espaces publics,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°18

page 2/2

CONSIDERANT la nécessité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices budgétaires,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier la programmation pluri-annuelle d'un montant de 600 000 € TTC pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics,
- Les crédits de paiements (montants TTC) seront inscrits aux budgets de la ville de Châtellerault, selon le calendrier prévu dans le tableau ci-dessous.

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LES ESPACES PUBLICS PROGRAMME N° 1068 SOUS FONCTION 112 SERVICE GESTIONNAIRE 4510

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
DEPENSES					
Assistance à maîtrise d'ouvrage + prestations particulières (études d'éxécution, formation, panneaux d'informations etc)	30 000 €	15 000 €	9 000 €	9 000 €	63 000 €
Création du CSU		87 000 €	25 000 €	35 000 €	147 000 €
Installation des caméras		108 000 €	126 000€	156 000 €	390 000 €
TOTAL DEPENSES en € HT	25 000 €	175 000 €	133 333 €	166 666 €	500 000 €
TOTAL DEPENSES en € TTC	30 000 €	210 000 €	160 000 €	200 000 €	600 000 €
RECETTES					
Subventions de l'Etat (FIPD)		63 000 €	48 000 €	60 000 €	171 000 €
Autofinancement Ville	30 000 €	147 000 €	112 000 €	140 000 €	429 000 €
TOTAL RECETTES	30 000 €	210 000 €	160 000 €	200 000 €	600 000 €

 d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

POUR: CONTRE:

ABSTENTIONS:

4 [F. MERY (+1 pouvoir), M. METAIS (+1 pouvoir)]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 7 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLI